

BILAN DE COMPÉTENCES

EXPERTISE SANTÉ - TRAVAIL



20 À 24 H (sur une période de 2 à 3 mois en moyenne)

Modalités et délai d'accès : entretien téléphonique ou présentiel sous 1 semaine

à compter de la prise de contact.

La prestation démarrera au plus tôt 15 jours après.



Demandeurs d'emploi, salariés de droit privé, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants - Aucun pré-requis



1600 € net de taxe

FINANCEMENT SELON SITUATION (CPF, Pôle emploi (AIF), OPCO, Employeur, AGEFIPH - FIPHFP - OETH, Financement personnel)



Accueil des personnes en situation de handicap : nos locaux sont accessibles, nos formations adaptées et nos professionnels spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

À QUOI SERT-IL ?

Le Bilan de Compétences sert à :

- ▶ Définir sa stratégie professionnelle, anticiper des changements ;
- ▶ Se situer dans son parcours professionnel ;
- ▶ Élaborer son projet professionnel en adéquation avec son état de santé ;
- ▶ Valider un choix : évolution de carrière, réorientation, reconversion, reclassement, mobilité, mutation ;
- ▶ Préparer et optimiser l'accès à un nouvel emploi.



OBJECTIFS

- ▶ Dessiner une trajectoire personnelle et professionnelle individualisée compatible avec son état de santé et le marché du travail ;
- ▶ Enclencher une dynamique de projection ;
- ▶ Se préparer à un projet de formation, de validation des acquis de l'expérience, de reclassement, de reconversion et/ou de recherche d'emploi ;
- ▶ Être armé pour une prise de décision éclairée.



EFFETS DE LA DÉMARCHE

- ▶ Revalorisation de l'estime de soi par la mise en évidence de ses potentialités ;
- ▶ Remobilisation du bénéficiaire dans une dynamique orientée vers et dans l'emploi ;
- ▶ Définition d'un projet pérenne tenant compte de la situation de santé et des conditions d'exercice liées au poste de travail ;
- ▶ Une véritable feuille de route pour la mise en oeuvre de son projet.



ORGANISATION DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences dure de 20 à 24 heures sur une période de 2 à 3 mois en moyenne.

Il comprend 3 grandes étapes :



- ▶ la phase préliminaire : analyse de votre demande et de vos besoins, adaptation de votre parcours à vos besoins et définition avec vous des modalités de déroulement du bilan ;
- ▶ la phase d'investigation : analyse de vos compétences professionnelles et personnelles, de vos aptitudes afin de vous aider à construire votre projet professionnel et d'en vérifier la pertinence ou d'élaborer une ou plusieurs alternatives prenant en compte vos aspirations ;
- ▶ la phase de conclusion : appropriation des résultats et identification des différentes étapes à mettre en oeuvre pour réaliser votre projet professionnel.

Les moyens : des entretiens individuels, des séances de travail adaptées et un travail personnel (recherche documentaire, rencontre de professionnels, ...).

ÊTRE ACTEUR DE SON BILAN DE COMPETENCES

La personne n'est en aucun cas un sujet d'expertise de la part des conseillers bilan. Au contraire, il s'agit d'une démarche visant à favoriser l'auto-détermination de la personne via l'auto-évaluation (évaluation de type PTAH, auto-évaluation des capacités) etc.



La progression du bilan de compétences est une démarche itérative dans le sens où l'évaluation est concomitante avec la progression de la prestation.

Seules les informations ayant un lien direct et considérées comme nécessaires avec la prestation peuvent être demandées.

La synthèse des résultats de la prestation permet l'évaluation de l'atteinte des objectifs. La synthèse est la propriété du bénéficiaire, tout usage social du document de synthèse implique l'accord du bénéficiaire et le respect de la législation en vigueur.



- ▶ Une équipe santé
- ▶ Une équipe insertion socio-professionnelle
- ▶ Une équipe formation
- ▶ Des plateaux techniques



- ▶ En 2025, à la question, « Comment jugez-vous la prestation ? », les bénéficiaires ont attribué la moyenne de 5/5. ★ ★ ★ ★ ★
- ▶ Nombre de bénéficiaire en 2025 : 2.
- ▶ Nombre d'abandon en 2025 : 0.
- ▶ Taux de réalisation des entretiens de suivi à 6 mois : pas d'entretien réalisé en 2025.



Agilité



Audace



Engagement



Responsabilité

NOUS CONTACTER

EPNAK•ESRP
ROUBAIX

35 rue du Général Sarrail
59100 ROUBAIX



03 20 73 76 67



<https://formation.epnak.org/roubaix>



contact.roubaix@epnak.org

Lundi au jeudi : 08h00 - 17h30
Vendredi : 8h00 - 16h30